

La Déclaration du Millénaire, les OMD et l'Agenda de l'OIT pour le travail décent

Vue d'ensemble



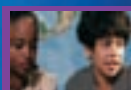
OMD 1

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



OMD 2

Assurer l'éducation primaire pour tous



OMD 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



OMD 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans



OMD 5

Améliorer la santé maternelle



OMD 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies



OMD 7

Assurer un environnement durable



OMD 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La Déclaration du Millénaire, les OMD et l'Agenda de l'OIT pour le travail décent: vue d'ensemble

L'objectif du **Travail décent pour tous** va de pair avec les engagements pris dans la **Déclaration du Millénaire**. Ce dossier d'information contient une fiche pour chacun des huit **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD), montrant l'importance de l'Agenda du travail décent (ATD) de l'OIT dans la poursuite de ces buts communs.

L'Agenda du travail décent pour une croissance équitable

L'objectif premier de l'OIT est d'arriver à faire en sorte que chacun, y compris les femmes et les jeunes, puisse trouver un emploi productif et décent. Pour aider les États membres et les partenaires sociaux à atteindre ce but, l'OIT poursuit les quatre objectifs inséparables, interconnectés et qui se renforcent mutuellement, contenus dans l'Agenda du travail décent:

L'emploi – la principale voie pour s'affranchir de la pauvreté grâce au travail et à ses revenus: dans le contexte actuel de crise, l'OIT a adopté en juin 2009 un Pacte mondial pour l'emploi, qui propose des directives sur l'élaboration des politiques et des conseils pratiques concernant l'immense défi consistant à créer des emplois décents pour tous.

Les droits – sans le respect effectif des droits fondamentaux au travail, on ne donne pas aux individus les moyens d'échapper à la pauvreté.

La protection sociale – elle préserve les revenus et protège la santé: l'initiative pour un Socle de protection sociale des Nations Unies, dirigée conjointement par l'OIT et l'OMS, vise à promouvoir un ensemble de transferts sociaux de base et l'accès à des services essentiels, comme moyens pour atténuer les conséquences sociales de la crise.

Le dialogue – la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques nationales de développement dans le domaine social et des stratégies de réduction de la pauvreté aide à assurer l'appropriation et la viabilité des politiques et stratégies mises en œuvre.

Ces quatre composantes de l'Agenda du travail décent contribuent ensemble à des stratégies de développement cohérentes et attentives aux disparités entre les sexes.

L'OIT est une institution spécialisée des Nations Unies fondée en 1919 et qui compte 183 États membres.

«La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.»
– *Constitution de l'OIT*

Déclaration du Millénaire, 2000:
189 nations ont pris l'engagement «de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile».

«La garantie des principes et des droits fondamentaux au travail ... [donne] aux intéressés eux-mêmes la possibilité de revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain.»

– *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.*

La Déclaration du Millénaire et les OMD

Les OMD trouvent leur origine dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (2000). La Déclaration se concentre sur le développement et l'élimination de la pauvreté à travers la paix et la sécurité, certaines valeurs et les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. Elle distingue les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect de la nature et de responsabilité partagée. Les États membres de l'ONU se sont engagés à assurer une plus grande cohérence des politiques dans l'ensemble du système international. La Déclaration s'appuie sur des engagements internationaux antérieurs, pris à l'occasion de sommets mondiaux dans les années 1990, en ce qui concerne notamment l'emploi productif et librement choisi (Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995).

Les actions de l'OIT

■ Le rôle et les partenaires de l'OIT

Le travail de l'OIT vise à parvenir au «monde plus pacifique, plus prospère et plus juste» envisagé dans la Déclaration du Millénaire. L'Organisation poursuit cet objectif à travers des conseils pour l'élaboration des politiques, la diffusion d'information, la recherche, le travail statistique, l'aide technique, le renforcement des capacités, les normes du travail et le plaidoyer.

L'OIT travaille à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire en étroite collaboration avec d'autres organisations multilatérales et d'autres acteurs du développement. La structure de l'OIT – comprenant des représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements – rassemble des alliés indispensables à la lutte contre la pauvreté. Leur participation à l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté renforce la viabilité de ces stratégies.

L'expérience unique de l'OIT en ce qui concerne l'adoption de normes internationales du travail suite à un dialogue rassemblant gouvernements, employeurs et travailleurs, a permis de produire des normes sociales universelles ainsi que des méthodes pour aider à leur mise en œuvre et assurer le suivi de cette mise en œuvre. Ces normes font partie des droits humains internationaux et des systèmes juridiques nationaux.

■ Progrès enregistrés dans la réalisation des OMD

Sans efforts supplémentaires, il est probable que les OMD ne seront pas atteints dans de nombreux pays. Le problème est aggravé dans les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, certains petits États insulaires en développement et les pays vulnérables aux catastrophes naturelles.

La plupart des pays connaissant un conflit ou sortant d'un conflit doivent faire face à des obstacles plus importants, en raison de l'absence d'infrastructures de base, d'institutions et de ressources humaines suffisantes ainsi que d'un manque de sécurité qui entrave le développement économique.

Les OMD offrent une occasion historique de se concentrer sur l'obligation de rendre des comptes. Cette véritable machine à responsabiliser est actuellement testée et nécessitera des améliorations supplémentaires pour que les OMD soient atteints d'ici à 2015.

Rapport 2010 du Secrétaire général des Nations Unies

Les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et les budgets nationaux reflètent de plus en plus les priorités des OMD. L'OIT insiste sur l'importance d'une appropriation des OMD par les pays et de leur adaptation aux situations nationales. Pour parvenir à une croissance équitable, la création d'emplois et de revenus décents doit être au cœur des politiques économiques et sociales.

Les OMD comportent des cibles mesurables et assorties de délais. Des comptes-rendus réguliers sur les progrès observés par rapport aux cibles de chaque OMD sont effectués à l'échelon national et international. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT agit comme chef de file en ce qui concerne les rapports sur les tendances relatives à la cible 1.B, à savoir «Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes». Les indicateurs de la cible 1.B sont les suivants:

- 1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 1.5 Ratio emploi/population
- 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour
- 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée.

Les indicateurs d'emploi sont complétés par un indicateur distinct dans le cadre de l'OMD 3 (proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole), et par d'autres indicateurs portant sur la protection sociale, le dialogue social et les droits des travailleurs dans l'ensemble d'indicateurs de travail décent utilisés pour suivre les progrès accomplis.

Points marquants

■ La communauté internationale adhère à l'Agenda du travail décent

La reconnaissance de l'emploi et du travail décent comme des objectifs légitimes et fondamentaux en tant que tels, et non pas comme un sous-produit automatique de la croissance, ont conduit, en 2005, à l'intégration d'une nouvelle cible (1.B) pour l'OMD 1: «Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif». En février 2007, la Commission du développement social s'est penchée sur la suite à donner aux «efforts de promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous».

Les indicateurs contribuent de manière importante au suivi de l'Agenda du travail décent, tel que cela est recommandé dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Ils doivent être considérés dans le cadre de l'ensemble complet d'indicateurs du travail décent (ITD). La Déclaration exprime la vision contemporaine de la mission de l'OIT dans le contexte de la mondialisation.

Toutefois, si ces objectifs ne sont pas atteints, il est peu probable que les autres OMD puissent être réalisés ou que la croissance engendre un quelconque progrès social. L'adoption du travail décent comme thème de la Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté confirme cette interdépendance des différents objectifs.

■ Initiatives communes contre la crise

La tourmente causée par les crises énergétiques, alimentaires, financières et économiques, et la crise de l'emploi qui en a résulté, représente des défis inattendus pour les individus et les gouvernements, et menace l'idée même d'atteindre les OMD.

LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE, LES OMD ET L'AGENDA DE L'OIT POUR LE TRAVAIL DÉCENT: VUE D'ENSEMBLE

«En regardant vers 2015 et au-delà, il ne fait pas de doute que nous pouvons atteindre notre grand objectif: mettre fin à la pauvreté. Dans la plupart des cas, l'expérience a démontré la validité d'accords antérieurs portant sur la voie à suivre; autrement dit, nous savons ce qu'il faut faire. Cela nécessite néanmoins un engagement à long terme, indéfectible et collectif.»

– Secrétaire général
des Nations Unies

« L'OIT a l'obligation solennelle d'accompagner, parmi les nations du monde, la mise en oeuvre de programmes propres à réaliser les objectifs que constituent le plein emploi et l'élévation des niveaux de vie, un salaire minimum vital et l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui en ont besoin».

– Déclaration sur la
justice sociale pour
une mondialisation
équitable de l'OIT,
2008.

En avril 2009, les directeurs de toutes les institutions des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, réunis dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), ont convenu de neuf initiatives communes, détaillées ci après, pour riposter à la crise, accélérer la relance et ouvrir la voie vers une mondialisation plus équitable et durable:

1. Financement supplémentaire pour les plus vulnérables
2. Sécurité alimentaire
3. Commerce
4. Initiative pour une économie verte
5. Pacte mondial pour l'emploi
6. Socle de protection sociale
7. Stabilité humanitaire, sécuritaire et sociale
8. Technologie et innovation
9. Suivi et analyse

L'OIT est l'institution responsable du Pacte mondial pour l'emploi, et coresponsable, avec l'OMS, de l'initiative pour un Socle de protection sociale, tout en coopérant avec d'autres partenaires sur les autres initiatives.

■ Tenir les promesses

Avec cinq ans nous séparant de l'échéance de 2015, un renforcement des engagements, des politiques, des ressources et des actions est nécessaire pour atteindre les OMD. L'OIT est membre du Groupe de travail de l'ONU chargé de passer en revue les progrès réalisés par rapport aux OMD, et codirige avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), la préparation du document de synthèse sur l'OMD 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim). Le Groupe de travail est en train de coordonner les documents de synthèse, qui doivent compléter le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé *Tenir les promesses*, présenté à l'occasion de l'examen par l'Assemblée générale des progrès accomplis vers la réalisation des OMD.

Priorités

■ L'Agenda du travail décent

Le travail décent est essentiel aux efforts de lutte contre la pauvreté et constitue un moyen pour parvenir à un développement équitable, inclusif et durable. En présence d'une volonté politique de concrétiser la Déclaration du Millénaire, une mondialisation équitable et le travail décent, il est possible de vaincre la pauvreté.

Les efforts visant à atteindre les OMD doivent placer le plein emploi productif et le travail décent au centre des politiques sociales et économiques, et doivent s'appuyer sur les quatre composantes stratégiques de l'Agenda du travail décent, tel que cela est résumé dans le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT:

Promotion de l'emploi: créer un environnement institutionnel et économique viable dans lequel:

- les individus peuvent développer leurs compétences dans le but d'obtenir un emploi productif et épanouissant, et de contribuer au bien-être commun
- les entreprises sont viables et permettent de créer des emplois, de la croissance et des revenus
- les sociétés peuvent parvenir au développement économique, à un niveau de vie correct et au progrès social.

Mise en place d'une protection sociale viable et propre à chaque pays, comprenant:

- la sécurité sociale et la protection du travail
- l'extension de la sécurité sociale à l'ensemble de la population
- des conditions de travail sûres et salubres
- des politiques efficaces cherchant à promouvoir la justice sociale concernant les salaires et les revenus, les horaires et les conditions de travail.

Mettre en valeur le dialogue social et le tripartisme comme les deux méthodes les plus appropriées pour:

- adapter la mise en oeuvre de l'Agenda du travail décent à chaque pays
- faire en sorte que le développement économique se traduise par un développement social et vice versa
- rechercher des consensus autour des stratégies et des programmes portant sur l'emploi et le travail décent
- améliorer l'efficacité des institutions et du droit du travail.

Respecter, promouvoir et concrétiser les principes et droits fondamentaux au travail, en notant que:

- la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives sont essentielles à la concrétisation du travail décent
- la violation des normes du travail ne peut pas être utilisée comme un avantage comparatif légitime
- les normes du travail ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales protectionnistes.

«Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi productif et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent, des objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales pertinentes et de nos stratégies nationales de développement.»

– *Déclaration ministérielle de l'ECOSOC (2006).*

Les fiches contenues dans ce dossier sont disponibles sur:

www.ilo.org/mdg

Vue d'ensemble



Publié par le Bureau international du Travail avec l'aide financière de l'Union européenne, dans le cadre du projet BIT/CE «Mise en oeuvre des outils du CCS NU dans le cadre de la Campagne pour le travail décent.»